

décision de présenter un projet de loi visant à la création du Conseil des sciences. Parmi les sociétés qui ont félicité le gouvernement de la mesure qu'il entend prendre, signalons la Société royale du Canada, le Conseil canadien des ingénieurs professionnels, l'Institut royal d'architecture du Canada, l'Institut d'agriculture du Canada, la Conférence nationale des universités et collèges du Canada, le *Chemical Institute of Canada* et l'*Engineering Institute of Canada*. Je leur suis reconnaissant de leur réaction et des offres d'assistance de nombre d'entre elles.

Contrairement au Conseil national de recherches pour la défense et à d'autres organismes et services de l'État, le Conseil des sciences n'aura ni personnel ni laboratoire; il ne jouira d'aucun pouvoir sur ses dépenses, si ce n'est sur les sommes allouées à son président et sur les frais de déplacement des membres qui assisteront aux réunions du Conseil.

• (8.00 p.m.)

En recourant aux services de comités, de groupes d'étude spéciaux, de techniciens, d'organismes gouvernementaux appropriés, ainsi que de groupements industriels, universitaires, professionnels et autres, le Conseil amorcera des études approfondies, réunira et analysera les données, puis recueillera des opinions qui serviront de fondement aux recommandations et à la planification. On pourrait peut-être illustrer la position du Conseil scientifique par rapport aux organismes d'exploitation du gouvernement, à l'industrie et aux universités en disant que le Conseil établira la politique et la planification en matière de science et de technologie au Canada, tandis que les organismes s'occuperont d'élaborer une politique et une planification de la science et de la technologie; ce sont là deux genres d'activités distincts.

Au Canada, comme dans d'autres pays, étant donné que les sommes d'argent fournies par le gouvernement central représentent la plus grande part de la somme totale affectée à la recherche et aux travaux de développement, la répartition équitable des fonds de l'État entre les laboratoires de l'État, les organisations industrielles, les universités, et l'affectation de fonds à des domaines particuliers de la science et de la technique exercent une influence très importante sur la portée et la réputation du monde tout entier de la science et de la technologie au pays. A moins d'une conception prudente, il est beaucoup trop facile de glisser dans une situation où l'on met un accent disproportionné ou malsain sur un secteur de la science, ou une région géographique, ou un genre d'organisation. Lorsqu'un tel déséquilibre surgit, il est presque impos-

sible d'y remédier. Le Conseil des sciences devra à cause de l'importance de la question élaborer des principes afin d'aider le gouvernement à répartir efficacement ses ressources.

Comme la réussite de tout programme ou projet qui peuvent être élaborés dépend inévitablement du nombre disponible de personnes intelligentes et compétentes ayant la formation voulue et la compétence nécessaire en science et en technique, un des principaux objectifs du Conseil des sciences sera d'étudier les besoins, et le nombre de programmes de formation qui seront requis. On a signalé qu'aux États-Unis environ 35 p. 100 de tous les hommes de science et des ingénieurs ayant une formation professionnelle se consacrent à la recherche; tandis qu'au Canada le pourcentage est de 15 p. 100. Cela n'est qu'une autre mesure de l'importance relative qu'on attache à ce domaine de l'entreprise à l'heure actuelle, et une autre indication de l'ampleur possible de la croissance dans notre pays.

Notre véritable but doit être, dans les domaines de la science, de la médecine, du génie, de l'industrie et des universités, de fournir des débouchés passionnants dans le vaste domaine des sciences qui non seulement s'accapareront les plus grandes compétences, mais pourront attirer de nouveau ceux qui avaient quitté ce domaine et «rapatrier» les hommes de science canadiens et la main-d'œuvre technique qui auraient quitté le pays.

Afin de tenir les citoyens du Canada et d'autres pays au courant de ses recherches, de ses progrès et de ses recommandations, le Conseil des sciences, conformément aux directives du ministre auquel il sera comptable, publiera des exposés, des bulletins et des rapports complets. On prévoit que le public ainsi documenté pourra juger des perspectives de la science et de la technologie, et former des projets personnels et collectifs pour les années à venir.

Le Conseil lui-même n'aura pas de personnel; toutefois, le secrétariat des sciences au bureau du Conseil privé sera chargé de recueillir et d'analyser les données, et de rédiger des mémoires et d'autres études qu'il soumettra à l'attention du Conseil. Le secrétariat donnera l'aide professionnelle et administrative voulue au Conseil, rédigera les rapports et rendra au Conseil des services au jour le jour qui assureront des rapports constants et actifs avec les organismes appropriés de l'État et avec les milieux industriels, professionnels et autres auxquels on demandera des conseils, de l'aide et des renseignements, ou qui les offriront spontanément.

Des fonds seront affectés dans les crédits du Conseil privé pour l'administration générale et les frais d'exploitation du Conseil, y